

Opération tranquillité vacances



PREVENTION DES VOLS VACANCES CITOYENNES

CONSEILS PRATIQUES

Les beaux jours tant attendus reviennent et avec eux, les périodes estivales.

Nous attendons de nos concitoyens une adhésion volontaire à ce plan de prévention des vols, des dégradations et de comportement citoyen, pour le bien de tous.

N'oubliez pas qu'en cas de problème d'insécurité, de vol, il n'y a qu'un seul numéro à retenir :

le 17.

L'Opération Tranquillité Vacances est reconduite et assurée par la police municipale en collaboration étroite avec la Gendarmerie Nationale.

Les formulaires sont à remplir en mairie auprès du service de Police Municipale ou à la Brigade de Gendarmerie (520 Avenue Charles de Gaulle). Ce service gratuit est effectué toute l'année.

Dossier d'inscription (<https://drive.google.com/open?id=0B9atpKmGkBGgQXlwYUJ2WVg5R3c>)

RECOMMANDATIONS GENERALES

Vos voisins sont vos meilleurs gardiens. Il faut s'attacher à développer et entretenir, autant que faire se peut, des relations courtoises, amicales et de confiance entre les habitants d'une même placette, d'un même quartier.

Il faut savoir observer et noter toute anomalie : la fréquentation répétée du quartier par une personne ou un groupe de personnes inhabituelles, des démarcheurs à domicile (qui doivent d'ailleurs avoir une autorisation municipale), de faux agents de services publics (EDF - GDF...).

Avant de leur ouvrir votre porte, s'il y a un doute, vous pouvez toujours vous assurer du bien-fondé de leur intervention auprès de leurs administrations respectives. Il faut signaler les véhicules suspects.

L'été se profile avec son cortège de festivités, de rencontres amicales, d'échanges conviviaux autour d'un barbecue ou d'un « pot » entre voisins et amis. C'est aussi une période de vacances pour tous, et plus encore pour ceux qui attendent ces quelques jours pour se reposer et reprendre des forces.

Le soleil et la chaleur qui l'accompagnent font heureusement partie intégrante de cette saison, et beaucoup se plaisent à dormir avec un petit courant d'air frais nocturne. N'oublions pas, cependant, que tout le monde n'est pas en vacances à la même période... Aussi, une fois encore, nous attirons votre attention sur le respect mutuel entre voisins, et sur la tolérance.

Enfin, nous attirons votre attention, une fois de plus sur le respect de l'environnement qui nous concerne tous.

Ce dernier se décline en trois volets :

- L'environnement sonore :

Les nuisances sonores excessives sont à proscrire, bien évidemment, notamment en respectant l'arrêté municipal fixant les horaires autorisés d'utilisation d'engins à moteur thermique, ou de perçage ;

A savoir :

Article 1- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou

scies mécaniques etc.... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 20 h 00
- Les samedis de 09h00 à 12h 00et de 14h00 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Il convient également de limiter les nuisances intempestives dont les animaux familiers peuvent être la cause : aboiements répétitifs, y compris diurnes ; Animaux laissés seuls.

En cas de fêtes ponctuelles, la courtoisie s'impose vis-à-vis des riverains, par leur information d'une part, et la limitation dans la soirée des nuisances sonores, d'autre part.

Enfin, nous demandons aux utilisateurs de deux roues motorisées de respecter la tranquillité des quartiers.

- L'environnement visuel :

Pour le plaisir de tous, nous vous demandons d'apprécier le travail de nos employés municipaux pour améliorer notre environnement. Ils y consacrent beaucoup d'heures de travail et leur seul remerciement est votre respect de ce travail contraignant, surtout en été.

Des massifs piétinés, souillés de papiers gras, déjections canines ou dénudés de leurs plantations ne sont pas un encouragement pour eux et sont un désagrément pour tous.

- L'environnement olfactif :

L'été est aussi la période où l'on se plait à ouvrir largement les fenêtres de son habitation pour «changer d'air».

Il peut être très désagréable, à cette occasion, de voir sa chambre à coucher ou son salon envahit de fumées extérieures plus ou moins nauséabondes. Évitions, lors de nos parties « barbecue » d'approcher les foyers des fenêtres des voisins, (à moins qu'ils ne soient invités..). Enfin, il nous faut rappeler la réglementation interdisant les feux de jardins ou de broussailles. Ceux-ci sont totalement interdits, en milieu urbain, pour des raisons de sécurité évidentes. Nous vous rappelons que la déchetterie comporte une benne spéciale pour tous ces détrit.

BONNES VACANCES CITOYENNES A TOUS.